

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2024 062-216208694-20240325-DE_2024_02-DE

*République française*  
*Département du Pas-de-Calais*  
*COMMUNE DE WAILLY*

### **Séance du lundi 25 mars 2024**

Date de la convocation: 20/03/2024

**Membres en exercice :**  
15

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*

**Présents :** 11  
**Présents :** 11  
**Votants :** 15

**Présents :** Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX

**Représentés :** Nathalie BART, Gaëtane DELATTRE, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Ingrid LORIDANT

### **DE\_2024\_02 - Objet : Présentation et approbation du Compte Administratif 2023 et affectation des résultats**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine CAPPON, Doyenne de l'assemblée, qui procède à la présentation du compte administratif 2023 selon les éléments qui suivent :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		763 499,94 €	180 042,69 €	0,00 €	180 042,69 €	763 499,94 €
Part affectée à investiss		219 012,74 €				219 012,74 €
Opérations de l'exercice	474 568,98 €	611 957,21 €	157 533,68 €	268 408,62 €	632 102,66 €	880 365,83 €
Totaux	474 568,98 €	1 156 444,41 €	337 576,37 €	268 408,62 €	812 145,35 €	1 424 853,03 €
Résultat de clôture		681 875,43 €	69 167,75 €			612 707,68 €
	Besoin de financement		69 167,75 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
	Excédent de financement			au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
	Restes à réaliser DEPENSES		365 660,22 €			
	Restes à réaliser RECETTES		67 253,97 €			
	Besoin total de financement		367 574,00 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

367 574,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
314 301,43 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Hors de la présence de Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2023.

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
 et publié ou notifié  
 le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_